

Annexe 5

Cadre de référence en matière de visibilité et d'utilisation de l'identification visuelle de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle (MRCAL)

RAPPEL DES OBLIGATIONS

Pour la réalisation de l'activité, l'organisme :

- accepte que la MRCAL diffuse les informations relatives à la nature de l'activité et au montant octroyé;
- accepte la participation conjointe de la MRCAL à tout événement officiel concernant l'activité et, à cet égard, la MRCAL et l'organisme bénéficiaire conviennent par écrit de la date deux semaines avant la tenue de l'activité pour que les dispositions nécessaires à cette participation soient prises;
- mentionnera la contribution de la MRCAL et devra faire apparaître les logos de la MRCAL, selon les normes d'utilisation, tel que décrit aux pages suivantes, dans toutes communications relatives de l'activité;
- Dans le communiqué de presse, brochure ou dans tous autres outils de communications où l'espace le permet, la phrase suivante doit être ajoutée à la fin : *Cette activité est réalisée grâce au soutien financier de la MRC d'Antoine-Labelle dans le cadre de sa Politique de soutien aux organismes culturels ;*
- **fera approuver par la MRCAL l'intégration de son logo dans toutes les communications relatives à l'activité avant leur diffusion;**
- remettra à la MRCAL un minimum de deux (2) photographies de bonne qualité en lien avec la réalisation de l'activité, accompagnées d'une autorisation accordant à la MRCAL le droit de les utiliser dans ses divers outils de communication tels que les sites web de la MRCAL, les plateformes de médias sociaux de la MRCAL et les documents tant imprimés que numériques produits par la MRCAL.

NORMES D'UTILISATION DE LA SIGNATURE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

Les éléments présentés ci-bas sont tirés du guide des normes graphiques spécialement conçu pour la MRC d'Antoine-Labelle. Tous ceux qui auront à utiliser l'identification visuelle de la MRCAL, comprenant le logo et le texte, doivent respecter ces normes.

Pour toute utilisation prévue dans le cadre de la Politique de soutien aux organismes culturels, les versions des logos sont disponibles en document électronique dans les formats JPG, PNG et vectoriel (.ai).

Il est possible d'en faire la demande auprès de l'agente de développement culturel de la MRCAL par courriel à culture@mrc-antoine-labelle.qc.ca ou par téléphone au 819 623-3485, poste 112.

IL EST IMPORTANT DE FAIRE APPROUVER TOUTES LES INTÉGRATIONS DU LOGO DE LA MRCAL PAR L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL AVANT DIFFUSION.

Utilisez JPG couleur (avec fond blanc) pour la suite Office (Excel, Word, PowerPoint) :



Utilisez PNG couleur ou avec dégradé de gris (avec fond transparent) pour la suite Office (Excel, Word, PowerPoint) :



Ne jamais déformer ni horizontalement ni verticalement le logo. Il est bien important de toujours l'agrandir ou le réduire proportionnellement au logo original en tirant sur les coins seulement.

